



**« GENERATION SANTE »**  
**Permanences d'Ecoute Individualisées**  
Bilan 2022



## **Contexte :**

La mise en œuvre des **Permanences d'accueil individualisé**, résulte de la réflexion engagée entre la Mission locale et différents partenaires concernant les problèmes de santé rencontrés par certains jeunes en insertion, et notamment autour de la souffrance psychique.

L'enquête santé réalisée par l'ORS et le Conseil Régional Languedoc Roussillon en 2008 a mis en évidence que le public des Missions Locales (jeunes en insertion) obtenait en matière de santé « **les scores** » **les plus inquiétants** sur différents critères communs à l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âge (jeunes en 1<sup>ère</sup> année de faculté et jeunes apprentis).

Dans ce contexte, de nombreux jeunes ressentent un mal-être inquiétant et caractérisé par des difficultés d'ordre personnel, familial, sociale/ou professionnel. Ces difficultés s'expriment de diverses façons : échecs personnels et professionnels répétés, verbalisation d'un mal de vivre, conduites à risques, grande difficulté à élaborer un projet professionnel, stress, troubles psychopathologiques, etc.

Il nous apparaît primordial de souligner, l'augmentation considérable des besoins, en matière d'accompagnement psychologique des jeunes « **post Covid** ». Les périodes successives qu'ils viennent de vivre ainsi que celles qui s'annoncent, développent, en 2022, des sentiments anxiogènes difficilement compatibles avec leur insertion professionnelle.

## **Les permanences d'accueil individualisées, s'inscrivent dans une démarche globale de santé :**

En 2022, la psychologue de la Mission locale de Nîmes ainsi que le psychologue à Beaucaire et Vauvert, ont maintenu leurs efforts afin :

- De prévenir les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures des adolescents et des jeunes adultes,
- De rétablir le dialogue et de restaurer des liens de confiance entre ces jeunes et leur famille, les adultes, les institutions et la société dans son ensemble,
- De participer au « bien-être » des adolescents et jeunes adultes et concourir de fait à leur insertion sociale, culturelle et professionnelle,
- De favoriser l'autonomie des jeunes et leur capacité d'initiative et d'action

## **Elles renforcent les aptitudes individuelles des jeunes :**

Le public reçu en entretien clinique, relève majoritairement de la prévention secondaire et tertiaire : ces jeunes ont connu ou connaissent des parcours familiaux difficiles, des accidents de la vie traumatogènes, ils sont en proie à des difficultés d'insertion récurrentes, associées ou non à des situations de handicap mental, psychique, moteur ainsi qu'à une importante précarité sociale et familiale.

Les jeunes reçus par les psychologues, apparaissent comme empêtrés dans leurs difficultés. L'accès à des conditions de mieux-être et l'accompagnement vers le soin (si besoin) prennent du temps et sont incertains.

Pour ce faire, les psychologues réalisent un important travail d'appivoisement, d'écoute, d'évaluation, d'expérimentation, d'acceptation des limites rencontrées pour tenter de trouver des solutions adéquates. Ils mènent les entretiens dans une logique de collaboration

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

avec les jeunes qui, même s'ils ne sont pas contraints, sont peu demandeurs et se présentent suite à une sorte d'injonction de leur CISP. Pour accompagner individuellement les jeunes, les psychologues ont recours à des entretiens cliniques au sein desquels il/elle utilise divers outils propres à ses compétences (Psycho-dynamique, Thérapies Comportementales Cognitives et Emotionnelles, et Humanistes).

### **Les thématiques abordées, sont traitées de façon inter-reliée :**

Les psychologues participent aux réunions d'équipe mensuelles de la Mission locale. Ils animent un travail en équipe informel autour des situations des jeunes reçus à la Mission locale : sur sollicitation des membres de l'équipe (principalement les CISP), la/le psychologue intervient soit en recevant les jeunes concernés, soit par un travail hors présence du public, directement avec les collègues de travail. Dans une fonction d'appui technique, il peut s'agir d'écouter, de suggérer des modalités de travail ou de résolution des difficultés rencontrées dans la pratique professionnelle.

-Participation ponctuelle aux réunions d'équipe de la garantie jeunes et permanence mensuelle : le/la psychologue se rend à la GJ pour rencontrer les CISP du dispositif. Par ailleurs, il/elle se rend disponible à la demande. Ces temps de permanence sont aussi l'occasion d'être présentée à certains jeunes « sur le moment » mais aussi de réaliser un entretien en « urgence ».

Informations nécessaires au bon fonctionnement de l'activité et de développer des projets transversaux relatifs aux questions de santé. Le travail en équipe permet une cohérence de l'activité, apporte un soutien à la pratique, et offre une ouverture à des éclairages complémentaires.

-Participation aux réunions d'équipe quartier/permanences et antennes de la Mission locale.

La participation du/de la psychologue dans ces temps permet d'échanger et de partager autour de l'activité et des spécificités des territoires. En outre, c'est lors de ces réunions que se construisent des projets d'intervention du / de la psychologue sur ces territoires.

-Participation ponctuelle aux réunions du groupe formation pour élaborer des actions sur l'orientation des jeunes les plus en difficultés.

Le /la psychologue au sein de la Mission locale reste l'intervenant(e) de référence en ce qui concerne les orientations ou les médiations avec les partenaires du champ de la santé mentale, pour des situations individuelles ou des actions collectives. Le/La psychologue a mis en place des actions pour faciliter la coordination des acteurs de terrain. Par exemple, elle peut organiser des réunions de synthèse/coordination entre professionnels de différentes institutions intervenant auprès d'un même jeune qui présente un éparpillement et sollicite la Mission locale de façon inadaptée.

### **Les bénéficiaires sont impliqués dans l'élaboration du projet :**

La/le psychologue travaille sur les attentes du jeune, pour comprendre ensemble ce qui le met en difficultés pour trouver des solutions, un travail sur le « rendre acteur » qui prend du temps, fait de présences et d'absences, de latences et de relances. Nombre de jeunes rencontrés, ont subi des carences affectives, ils s'inscrivent difficilement dans une continuité du lien et rejouent cette problématique dans les relations qu'ils nouent avec les professionnels de la

Mission locale. La/le psychologue doit mettre en place un important travail de mise en confiance. La situation des jeunes en insertion est très instable tant au niveau professionnel, personnel, familial qu'affectif.

Intervenir auprès des jeunes en insertion implique une prise en compte du caractère précaire et mouvant de ce public, de leurs demandes peu évidentes ou adaptées aux offres de soins ou d'insertion professionnelle existantes. L'accompagnement est fractionné, faits de ruptures, de pauses, d'allers/retours après des expériences difficiles ou infructueuses. Le travail psychologique consiste alors à tenter d'établir un lien avec le jeune, à rassembler des éléments dispersés de son histoire et son projet d'avenir. Pour ce faire, le/la psychologue travaille en individuel avec le jeune mais s'attache également à le relier à là où il est inscrit et/ou il a été inscrit. Dans ce sens, avec l'accord du jeune, un important travail d'investigation et de liaison peut être mené avec les partenaires, tout ceci avec un travail conséquent d'équipe avec les CISP. En effet, se trouve ici le sens de ces rencontres, qui permettent la mise en place d'un accompagnement global et coordonné bien différent de ce qui se ferait si le jeune rencontrait le psychologue dans un cabinet libéral. Les jeunes sont orientés vers le/la psychologue par les conseillers en insertion

Le/la psychologue dispose d'un bureau individuel et propose des plages d'entretiens hebdomadaires.

Les modalités d'accueil sont déterminées par les structures.

#### **Particularité des permanences d'accueil individualisé dans le sud du Gard**

**La Mission locale de Nîmes met à disposition un psychologue, des Missions locales Rhône Argence et Petite Camargue, pour une présence de 7h hebdo dans chaque structure.**

**Des conventions de mise à disposition ont été signées entre les structures concernées.  
Le contenu des interventions est similaire, pour les trois permanences d'accueil.**

#### **Les moyens humains mobilisés :**

1 Psychologue, diplômée, à 0.9 ETP toute l'année 2022, pour la MLJ de Nîmes

1 Psychologue, diplômé, à mi-temps toute l'année 2022, pour les ML de Bagnols et de Beaucaire

1 chargée d'accueil pour la structure

## **BILAN d'ACTIVITE PEI NÎMES- 2022**

Le PEI est un lieu d'écoute, qui accueille la souffrance psychologique. La psychologue clinicienne porte, au sein de l'équipe de la MLJNM, la dimension psychique de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes, dans leur processus d'insertion.

Cet espace de parole est un espace privilégié, au sein duquel les jeunes peuvent s'exprimer de façon véritable, à partir de là où ils en sont. Ils élaborent autour de leurs difficultés : familiales, relationnelles, amicales, affectives, professionnelles... La condition essentielle du PEI est la confidentialité des entretiens, absolument garantie pour les jeunes.

La psychologue du PEI, en tenant compte des spécificités singulières et subjectives, se place au plus près des difficultés des jeunes. Elle vise à les accompagner au mieux dans leurs projets de vie : les aider à faire émerger des projets spécifiques ou généraux, dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel, mené par les conseillers en insertion sociale et professionnelle. Travailler avec ces jeunes adultes en construction, à partir de leur position subjective, permet d'engager une réflexion singulière sur leurs choix de vie, leur place au sein de leur famille, de leur groupe social et de la société, ainsi que sur leur projet professionnel. La part essentielle du travail consiste à aider le jeune à se positionner et à s'impliquer, face aux différentes problématiques auxquelles il est confronté : prises de décisions, prise d'autonomie, construction de projets, rencontres... Le passage de l'enfance/adolescence à une posture plus adulte n'est pas simple, les problématiques rencontrées sont complexes et multiples, les histoires de vie sont souvent traversées de souffrances et/ou de maltraitances, mais la psychologue pratique une clinique du cas par cas.

### **Activité PEI NÎMES :**

#### **Accueil et accompagnement psychologique du jeune**

En cette année 2022, le PEI s'est consacré à l'accueil individuel des jeunes, essentiellement sur rendez-vous. Le cadre des entretiens cliniques individuels, sur rendez-vous, permet à la psychologue de veiller, avec une certaine souplesse, à pouvoir accueillir un maximum de jeunes, tout en leur permettant de bénéficier d'un suivi, le temps nécessaire, dans la limite de ses missions.

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

### Quelques chiffres :

En 2022, 75 jeunes ont été en contact

168 entretiens en présentiel ont été réalisés.

Et 192 contacts au total , ont été réalisés avec les jeunes ( Sms , email , téléphone )

Ces chiffres ne tiennent pas compte des rendez-vous programmés et non honorés. La durée du suivi est assez variable, d'un jeune à l'autre.

Le PEI fonctionne toujours à flux-tendu, les créneaux du PEI se remplissent très rapidement, la demande y est importante. Globalement, les rendez-vous sont honorés, le taux d'absentéisme y est assez faible.

### **Fonctionnement**

La psychologue dispose d'un numéro professionnel portable, via l'application mise à disposition. Cela lui permet une totale indépendance dans la gestion des rendez-vous et favorise les échanges avec les jeunes et les prises de rendez-vous / annulations / désistements/ déplacements de rendez-vous.

Cette gestion peut représenter une part importante du travail, selon les moments, et nécessite une attention quotidienne. Cependant, le lien direct renforce encore l'établissement d'une relation de confiance avec le jeune et son autonomie dans la gestion de son suivi psychologique.

### **Partenariats :**

La psychologue, membre de l'équipe de la Maison des adolescents assure une permanence auprès des adolescents (11-21 ans), 1 semaine sur 2. Des suivis s'amorcent et se poursuivent, le temps nécessaire. Cette activité s'inclut totalement dans le PEJ mais nécessite une vigilance constante quant aux différents suivis, de nature différente. La psychologue est intégrée à l'équipe MDA et participe aux réunions, mensuelles.

Le partenariat avec l'EMPP du CHU se poursuit, en fonction de l'activité et des situations. Cependant, les réunions avec le CHU n'ont toujours pas pu se tenir en cette année 2021.

Des liens et orientations ont pu s'opérer avec l'ADPS, concernant des jeunes suivis par la MLJ. La psychologue participe régulièrement aux réunions QPV Est et Ouest (réunion mensuelle pour chacun des quartiers), qui réunissent un ensemble de partenaires.

Le partenariat avec le PAEJ 30 s'effectue très régulièrement, en fonction des situations. C'est un travail en étroite collaboration qui permet de réfléchir aux différentes prises en charge dont peut bénéficier le jeune accompagné.

### **Conclusion :**

Les effets de la rencontre avec la psychologue ne peuvent être quantifiés mais dans la pratique de terrain, des effets peuvent être assez immédiats et se constatent quasi-systématiquement lorsque le jeune est impliqué.

La PEI recèle une clinique très riche qui démontre combien les jeunes peuvent être en souffrance et rencontrer des difficultés. Ils ont besoin d'être accompagnés et pris en compte,

dans leur globalité et leur singularité. L'accueil à la PEI , permet l'ouverture d'un champ de possibles, toujours porteur d'une perspective d'avenir pour le jeune.

# BILAN PEI / PSYCHOLOGUE

Mise à disposition de la MLJ de Nîmes



Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

# MISSION LOCALE RHONE ARGENCE

## ANNEE 2022

### **Préambule**

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2019, un psychologue, salarié de la Mission Locale de Nîmes, est mis à disposition, à raison d'un mi-temps au total, auprès de 2 autres Missions Locales ; la ML Petite Camargue et la ML Rhône Argence.

Cette mise à disposition permet de réactiver le Point Ecoute Jeunes qui n'existait plus dans ces 2 Missions Locales depuis plusieurs années.

L'organisation concrète de cette mise à disposition s'organise dorénavant de la manière suivante :

Le lundi : permanence toute la journée à Vauvert,

Le mardi : permanence toute la journée à Beaucaire les semaines paires et à Villeneuve les Avignon les semaines impaires.

Le vendredi après-midi est consacré au travail, à distance pour les 2 Missions Locales, d'organisation du planning, d'entretiens téléphoniques avec les jeunes et enfin de coordination indispensable avec les conseillers référents des jeunes suivis.

### **Mission Locale Rhône Argence**

Le tableau suivant présente l'activité du PEI au niveau quantitatif

#### **ESPACE ECOUTE 2022**

---

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022



Sexe	Nb jeunes accompagnés	%	Dont QPV	Dont TH
F	36	73,5%	9	2
H	13	26,5%	2	4
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

Age à date du jour (tranche)	Nb jeunes accompagnés	%	Dont QPV	Dont TH
Mineurs	5	10,2%	0	0
18-21	27	55,1%	7	4
22-25	17	34,7%	4	2
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

Nom officiel antenne	Nb jeunes accompagnés	%	Dont QPV	Dont TH
30-ML RHONE ET ARGENCE	18	36,7%	10	4
MLJ Rhône Argence Antenne Croix Blanche	2	4,1%	0	0
MLJ Rhône Argence Antenne d'Aramon	3	6,1%	0	0
MLJ Rhône Argence Antenne de Villeneuve les Avignon	23	46,9%	0	2
MLJ Rhône Argence Permanence de Bellegarde	2	4,1%	1	0
MLJ Rhône Argence Permanence de Montfrin	1	2,0%	0	0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

Commune	Nb jeunes accompagnés	%	Dont QPV	Dont TH
Aramon	2	4,1%	0	0
Beaucaire	19	38,8%	11	4
Bellegarde	1	2,0%	0	0
Jonquières-Saint-Vincent	1	2,0%	0	0
Les Angles	8	16,3%	0	1
Montfrin	1	2,0%	0	0
Pujaut	2	4,1%	0	0
Rochefort-du-Gard	9	18,4%	0	1
Sernhac	1	2,0%	0	0
Théziers	1	2,0%	0	0
Villeneuve-lès-Avignon	4	8,2%	0	0
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>100,0%</b>	<b>11</b>	<b>6</b>

Nom complet

BASTIEN Pierre

Nom officiel antenne	Nature	Nbre d'évènements	Nb jeunes avec entretiens
30-ML RHONE ET ARGENCE	Administratif	15	0
	Correctif	1	0

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

	Email	9	0
	<b>Entretien individuel</b>	<b>77</b>	<b>26</b>
	SMS	28	0
	Téléphone	18	0
MLJ Rhône Argence Antenne de Villeneuve les Avignon	Administratif	18	0
	Correctif	1	0
	Email	5	0
	<b>Entretien individuel</b>	<b>75</b>	<b>23</b>
	SMS	19	0
	Téléphone	10	0

L'augmentation significative de l'activité s'explique davantage par l'intégration progressive de l'espace écoute dans le fonctionnement global de la mission locale concernée que par le fait d'une demande plus importante due au COVID.

C'est ce que traduit l'augmentation du nombre d'entretiens et non celui des jeunes sur les 2 dernières années.

### **ANALYSE QUALITATIVE**

La crise du COVID a exacerbé les difficultés que rencontraient déjà les jeunes. Nombre d'entre eux avaient déjà tendance à s'isoler et à communiquer uniquement virtuellement via les réseaux sociaux. De nombreux amis sur Face Book, Instagram, Snapchat...mais aucun qui passe à la maison. Des amis de plus en plus virtuels, qui habitent parfois très loin et avec qui le jeune ne partage que des jeux vidéo sans aucun contact physique ni véritable lien d'intimité.

De plus la situation de confinement a encouragé le renforcement de l'isolement et donc renforcé également les phobies sociales et l'anxiété en général puisqu'il n'existe presque plus d'exposition aux situations anxiogènes.

Les problématiques rencontrées restent relativement stables. Il est difficile de repérer l'apparition de nouveaux troubles mais évident d'observer une aggravation de ceux déjà existants. Les états de mal être, d'anxiété généralisée, de repli et d'isolement étaient déjà la 1<sup>o</sup> cause de consultation. Ils n'ont fait qu'empirer du fait de la situation engendrée par la crise du COVID.

D'une part, bien sûr, par l'effet anxiogène de la propagation du virus et de ses conséquences (hospitalisation, décès...) mais aussi et surtout par les effets de l'isolement engendrés directement par le confinement ou, par la suite, par la prudence recommandée à l'égard des contacts sociaux.

En effet le mécanisme d'évitement renforce automatiquement celui de l'anxiété par l'absence totale d'exposition aux situations redoutées (agoraphobies...).

D'autre part, le confinement, ou la tendance à rester davantage chez soi même hors confinement, a exacerbé les tensions existantes entre les personnes qui cohabitent. Dans les familles où les membres se supportaient déjà difficilement, ou même dans les couples qui se croyaient pourtant solides, la promiscuité permanente a envenimé les relations. La violence physique ou verbale, intrafamiliale ou conjugale, pourtant déjà très présente a décuplé sous l'effet de l'enfermement dû au COVID.

De même l'inactivité, l'ennui et le stress ont renforcé chez les personnes déjà fragilisées les mécanismes d'addiction, les troubles du comportement alimentaire et la démotivation à entreprendre des démarches d'insertion ou même de simples démarches administratives voire même de santé élémentaire.

La crise du COVID a eu un effet de catalyseur des problématiques récurrentes des jeunes, et de celles du milieu dans lequel ils vivent, en les privant de la dynamique nécessaire au développement de la confiance en soi par la confrontation au monde extérieur.

## **TRAVAIL AVEC L'EQUIPE ET DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT**

Le travail du psychologue mis à disposition ne peut se concevoir sans le soutien de tous les membres de l'équipe de la Mission Locale. De la gestion des plannings de permanence à celle des bureaux d'accueil, de celle des rendez-vous, des positionnements à celle des communications et de l'accueil des jeunes, le psychologue sollicite au quotidien tous les membres du personnel.

Un travail plus particulier est réalisé avec le conseiller. Dans le cadre institutionnel de la Mission Locale, le psychologue vient en soutien de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle réalisé avec le conseiller. Un véritable travail en binôme doit être mis en place afin d'assurer une cohérence des actions à mener pour soutenir le jeune.

Tout en respectant le cadre de confidentialité déontologique, le psychologue doit pouvoir :

- Soutenir le conseiller par une expertise technique
- Ecouter et conseiller le jeune sur les modalités à mettre en œuvre
- Orienter, le cas échéant, vers la structure de soins adéquate

Le psychologue mis à disposition de la Mission Locale Rhône Argence a déjà participé, à son initiative, à plusieurs réunions avec le CMP de Beaucaire. Tous les membres de l'équipe du

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

CMP, psychiatre, psychologue, infirmière et assistante sociale se sont rendus disponibles pour se présenter et échanger autour des situations communes. Ce travail facilite bien sûr l'orientation de la mission locale vers le CMP mais permet aussi au CMP de positionner des jeunes vers la ML pour enclencher leur démarche d'insertion professionnelle.

Le CMP de Remoulins qui couvre la zone gérée par l'antenne de Villeneuve lez Avignon de la ML Rhône Argence ont été rencontrés en 2022.

Les CMS de Beaucaire et celui des Angles ont également été rencontrés. Le psychologue a pu ainsi se présenter physiquement et initier les modalités de communication du partenariat entre le point écoute jeunes et les services du département.

Sur la mission locale Rhône Argence, le psychologue rencontre beaucoup de jeunes ayant une problématique relative au handicap. Cela peut tenir au fait qu'il n'y a pas en interne de personnel dédié sur les problématiques de la santé ou du handicap. Les conseillers peuvent orienter ainsi, par défaut, des jeunes ayant des questions relatives au montage administratif de dossiers MDPH sur la permanence du psychologue.

Ce travail important avec les jeunes en situation de handicap favorise de fait le partenariat avec toutes les structures opérationnelles du secteur à savoir la MDPH mais aussi les IME, ESAT, le Cap Emploi et plus globalement l'ADRH. Le psychologue a pu ainsi, par exemple, négocier auprès de la MDPH une PCPE (Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées) pour un jeune, orienté par le PAEJ départemental, dont les énormes difficultés ne permettaient pas d'accéder aux dispositifs classiques.

Les évaluations réalisées dans le cadre d'une PPS (Prestation Ponctuelle Spécifique) sur le handicap mental ou psychique ne permettent pas d'étayer suffisamment un dossier de demande de RQTH auprès de la MDPH car elles sont orientées essentiellement sur le processus de remédiation.

Pour réaliser ces évaluations psychométriques, nous devons solliciter un psychologue du travail du secteur libéral afin d'administrer un bilan psychométrique (WAIS IV) et un bilan de personnalité (NEO PI 3 ou BB5). Cette évaluation individuelle nécessite 3 demi-journées.

Le partenariat avec le PAEJ départemental, déjà évoqué précédemment, fonctionne régulièrement sous forme d'orientations réciproques. En effet le PAEJ peut positionner des jeunes sur la permanence du psychologue mis à disposition pour accompagner un jeune repéré en difficulté et réciproquement le psychologue peut saisir le PAEJ départemental pour une situation délicate qui nécessite de la mobilité et des moyens spécifiques.

Enfin, pour conclure sur le partenariat, le psychologue participe, à un rythme bimestriel, à une supervision, au pôle de psychiatrie du CHU de Carémeau, au cours de laquelle il peut présenter les cas qui le mettent en difficulté et rechercher ainsi des solutions.

# BILAN PEI / PSYCHOLOGUE

Mise à disposition de la MLJ de Nîmes

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022



# MISSION LOCALE PETITE CAMARGUE

## ANNEE 2022

### **Préambule**

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2019, un psychologue, salarié de la Mission Locale de Nîmes, est mis à disposition, à raison d'un mi-temps au total, auprès de 2 autres Missions Locales ; la ML Petite Camargue et la ML Rhône Argence.

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

Cette mise à disposition permet de réactiver le Point Ecoute Jeunes qui n'existait plus dans ces 2 Missions Locales depuis plusieurs années.

L'organisation concrète de cette mise à disposition s'organise dorénavant de la manière suivante :

Le lundi : permanence toute la journée à Vauvert,

Le mardi : permanence toute la journée à Beaucaire les semaines paires et à Villeneuve les Avignon les semaines impaires.

Le vendredi après-midi est consacré au travail, à distance pour les 2 Missions Locales, d'organisation du planning, d'entretiens téléphoniques avec les jeunes et enfin de coordination indispensable avec les conseillers référents des jeunes suivis

### **Mission Locale Petite Camargue**

Le tableau suivant présente l'activité du PEI au niveau quantitatif :

58 jeunes suivis en 2022 ayant généré 159 entretiens individuels soit un ratio de 2.7 entretien par jeunes.

213 jeunes ont été positionnés sur un potentiel de 215 plages de RDVs soit un taux de complétude de **99.1%**.

Au final, 141 jeunes présents sur les 213 positionnés soit un taux de présence de **66.2%**.

L'augmentation significative de l'activité s'explique davantage par l'intégration progressive de l'espace écoute dans le fonctionnement global de la mission locale concernée que par le fait d'une demande plus importante due au COVID.

C'est ce que traduit l'augmentation du nombre d'entretiens et non celui des jeunes sur les 2 dernières années.

## ANALYSE QUALITATIVE

La crise du COVID a exacerbé les difficultés que rencontraient déjà les jeunes. Nombre d'entre eux avaient déjà tendance à s'isoler et à communiquer uniquement virtuellement via les réseaux sociaux. De nombreux amis sur Face Book, Instagram, Snapchat...mais aucun qui passe à la maison. Des amis de plus en plus virtuels, qui habitent parfois très loin et avec qui le jeune ne partage que des jeux vidéo sans aucun contact physique ni véritable lien d'intimité.

De plus la situation de confinement a encouragé le renforcement de l'isolement et donc renforcé également les phobies sociales et l'anxiété en général puisqu'il n'existe presque plus d'exposition aux situations anxieuses.

Les problématiques rencontrées restent relativement stables. Il est difficile de repérer l'apparition de nouveaux troubles mais évident d'observer une aggravation de ceux déjà existants. Les états de mal être, d'anxiété généralisée, de repli et d'isolement étaient déjà la 1<sup>o</sup> cause de consultation. Ils n'ont fait qu'empirer du fait de la situation engendrée par la crise du COVID.

D'une part, bien sûr, par l'effet anxieux de la propagation du virus et de ses conséquences (hospitalisation, décès...) mais aussi et surtout par les effets de l'isolement engendrés directement par le confinement ou par la suite par la prudence recommandée à l'égard des contacts sociaux.

En effet le mécanisme d'évitement renforce automatiquement celui de l'anxiété par l'absence totale d'exposition aux situations redoutées (agoraphobies...).

D'autre part, le confinement, ou la tendance à rester davantage chez soi même hors confinement, a exacerbé les tensions existantes entre les personnes qui cohabitent. Dans les familles où les membres se supportaient déjà difficilement, ou même dans les couples qui se croyaient pourtant solides, la promiscuité permanente a envenimé les relations. La violence physique ou verbale, intrafamiliale ou conjugale, pourtant déjà très présente a décuplé sous l'effet de l'enfermement dû au COVID.

De même l'inactivité, l'ennui et le stress ont renforcé chez les personnes déjà fragilisées les mécanismes d'addiction, les troubles du comportement alimentaire et la démotivation à entreprendre des démarches d'insertion ou même de simples démarches administratives voire même de santé élémentaire.

La crise du COVID a eu un effet de catalyseur des problématiques récurrentes des jeunes et de celles du milieu dans lequel ils vivent en les privant de la dynamique nécessaire au développement de la confiance en soi par la confrontation au monde extérieur.



## **TRAVAIL AVEC L'EQUIPE ET DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT**

Le travail du psychologue mis à disposition ne peut se concevoir sans le soutien de tous les membres de l'équipe de la Mission Locale. De la gestion des plannings de permanence à celle des bureaux d'accueil, de celle des rendez-vous, des positionnements à celle des communications et de l'accueil des jeunes, le psychologue sollicite au quotidien tous les membres du personnel.

Un travail plus particulier est réalisé avec le conseiller. Dans le cadre institutionnel de la Mission Locale, le psychologue vient en soutien de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle réalisé avec le conseiller. Un véritable travail en binôme doit être mis en place afin d'assurer une cohérence des actions à mener pour soutenir le jeune.

Tout en respectant le cadre de confidentialité déontologique, le psychologue doit pouvoir :

- Soutenir le conseiller par une expertise technique
- Ecouter et conseiller le jeune sur les modalités à mettre en œuvre
- Orienter, le cas échéant, vers la structure de soins adéquate

Le psychologue mis à disposition de la Mission Locale Petite Camargue a déjà participé, à son initiative, à une réunion avec le CMP de Vauvert. Tous les membres de l'équipe du CMP, psychiatre, psychologue, infirmière et assistante sociale se sont rendus disponibles pour se présenter et échanger autour d'une situation particulièrement délicate. Ce travail facilite bien sûr l'orientation de la mission locale vers le CMP mais permet aussi au CMP de positionner des jeunes vers la ML pour enclencher leur démarche d'insertion professionnelle.

En 2021, la crise du COVID n'a pas permis ce type de regroupement mais le partenariat a été maintenu et les échanges restent fluides.

Le CMP de Sommières qui couvre une zone gérée par une antenne de la ML Petite Camargue a été rencontré courant 2022.

A l'initiative du psychologue mis à disposition, une rencontre avec le centre de planification au CMS de Vauvert a été organisée. Le PAEJ départemental et la référente santé de la Mission Locale ont été associés. Tous les participants ont pu bénéficier de la présentation de l'organisation opérationnelle du service et obtenir les coordonnées directes de toutes les sages-femmes du service sur tout le département du Gard.

La Maison des Adolescents du Gard est venue le 15 novembre dernier pour présenter à la Mission Locale Petite Camargue une proposition de partenariat. La MDA dont la compétence est départementale accompagne le public jusqu'à l'âge de 21 ans. Elle propose de financer 9 séances maximum avec un psychologue libéral agréé pour accompagner un jeune en souffrance psychique repéré par la MLJ. La MDA assure la coordination du dispositif et le conventionnement du réseau. Elle crée ainsi une excellente opportunité de faire passer le relai thérapeutique vers le secteur privé.

Permanence d'Ecoute Individualisées  
Interventions de psychologues en Missions locales  
Bilan 2022

Sur la MLJ Petite Camargue, un conseiller est dédié sur les problématiques de la santé et du handicap. De ce fait, le psychologue mis à disposition a un interlocuteur privilégié qui assure au quotidien le suivi des situations et le relais des informations auprès des différents interlocuteurs concernés.

Ce référent santé handicap aide les jeunes à monter leur dossier auprès de la MDPH et participe même directement à la commission mensuelle qui statue sur les dossiers.

Ce travail important avec les jeunes en situation de handicap favorise de fait le partenariat avec toutes les structures opérationnelles du secteur à savoir la MDPH mais aussi les IME, ESAT, le Cap Emploi et plus globalement l'ADRH.

Les évaluations réalisées dans le cadre d'une PPS (Prestation Ponctuelle Spécifique) sur le handicap mental ou psychique ne permettent pas d'étayer suffisamment un dossier de demande de RQTH auprès de la MDPH car elles sont orientées essentiellement sur le processus de remédiation.

Pour réaliser ces évaluations psychométriques, nous devons solliciter un psychologue du travail du secteur libéral afin d'administrer un bilan psychométrique (WAIS IV) et un bilan de personnalité (NEO PI 3 ou BB5). Cette évaluation individuelle nécessite 3 demi-journées.

Cette procédure a effectivement été mise en place depuis 2020 sur la Mission Locale Petite Camargue. Elle est à la fois bénéfique pour les jeunes, les conseillers référents pour leur suivi et les professionnels de la MDPH qui ont des éléments objectifs et quantifiables pour orienter leur décision.

Le partenariat avec le PAEJ départemental, déjà évoqué précédemment, fonctionne régulièrement sous forme d'orientations réciproques. En effet le PAEJ peut positionner des jeunes sur la permanence du psychologue mis à disposition pour accompagner un jeune repéré en difficulté et réciproquement le psychologue peut saisir le PAEJ départemental pour une situation délicate qui nécessite de la mobilité et des moyens spécifiques.

Enfin, pour conclure sur le partenariat, le psychologue participe, à un rythme bimestriel, à une supervision, au pôle de psychiatrie du CHU de Carémeau, au cours de laquelle il peut présenter les cas qui le mettent en difficulté et rechercher ainsi des solutions.